



Saison 2025/26
PV n°1

Réunion de la COC du 01 septembre 2025

Présents : Fabrice Chamare, Didier Désarménien, Flore Douhet, Sarah Dujarier, Marie Faussabry, Oriane Lagaë, Hugo Toffoli

Excusés :

I) Présentation des Membres

Commission d'Organisation des Compétitions (C.O.C.)

Président :	CHAMARE Fabrice	ST BERTHEVIN HB
Membres :	DESARMENIEN Didier	L'HUISSERIE HB
	DOUHET Flore	MAYENNE HB
	DUJARIER Sarah	SC LASSAY
	FAUSSABRY Marie	ES BONCHAMP
	LAGAE Oriane	ASC LANDIVY
	TOFFOLI Hugo	UNION SUD MAYENNE HB

REMARQUE :

La COC est en charge de l'organisation et de la gestion de l'ensemble des compétitions du Comité. La participation des clubs à son fonctionnement est essentielle. Cette saison, nous avons le plaisir d'accueillir 2 nouveaux membres des clubs de Bonchamp et Landivy. Merci à elles 2.

Toutefois, notre composition et la représentativité des clubs est encore aujourd'hui tout juste suffisante. La COC fait donc appel aux clubs pour rechercher idéalement au moins 1 membre supplémentaire. Merci de contacter Virginie qui nous transmettra.

II) Organigramme

- ☛ Mise en place des compétitions : [Fabrice Chamare](#)
- ☛ Représentants la COC en Ligue : [Fabrice Chamare](#), [Hugo Toffoli](#)
- ☛ Contrôle des feuilles de match sénior masc. : [Sarah Dujarier](#)
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes masc. U19M : [Didier Désarménien](#)
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes masc. U16M : [Oriane Lagaë](#)
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes masc. U14M : [Marie Faussabry](#)
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes masc. U12M : [Hugo Toffoli](#)
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes fém. U17F : [Flore Douhet](#)
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes fém. U15F : [Didier Désarménien](#)
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes fém. U13F : [Flore Douhet](#)
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes U11F : [Marie Faussabry](#)
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes U10M : [Fabrice Chamare](#)
- ☛ Contrôle des feuilles de match jeunes Mini-hand : [Fabrice Chamare](#)
- ☛ Contrôle des feuilles de match Loisirs : [Hugo Toffoli](#)
- ☛ Contrôle péréquation : [Fabrice Chamare](#)
- ☛ Suivi des forfaits, pénalités et amendes : [Fabrice Chamare](#)
- ☛ Responsable coupe masculin : [Fabrice Chamare](#)
- ☛ Responsable coupe féminin : [Didier Désarménien](#)
- ☛ Rédaction des comptes-rendus : [Fabrice Chamare](#)
- ☛ Relation ETD/ CDA/ Animation/ Trésorerie et BD : [Fabrice Chamare](#)

III) Planning des réunions COC Saison 2024-2025

- Réunion 1 : Lundi 01 septembre 2025 – 19h30
- Réunion 2 : Mercredi 17 septembre 2025 – 19h30
- Réunion 3 : Mercredi 15 octobre 2025 – 19h30
- Réunion 4 : Mercredi 12 novembre 2025 – 19h30
- Réunion 5 : Mercredi 10 décembre 2025 – 19h30
- Réunion 6 : Mercredi 17 décembre 2025 – 19h30
- Réunion 7 : Mercredi 04 février 2026 – 19h30
- Réunion 8 : Mercredi 04 mars 2026 – 19h30
- Réunion 9 : Mercredi 01 avril 2026 – 19h30
- Réunion 10 : Lundi 11 mai 2026 – 19h30
- Réunion 11 : Mercredi 03 mai 2026 – 19h30

➔ Horaire : 19h30 – 21h30

➔ Lieu : Visio ou Comité

➔ Des aménagements pourront être apportés suivant les besoins du calendrier des championnats.

IV) Calendriers 2025-2026

Validation du calendrier général des compétitions 2025-2026 (version V1) :

- Championnat Séniors Masculins (2 phases)
- Dates de début des championnats Jeunes
- Dates des finales de Coupe et Challenge de la Mayenne

Suite directive fédérale et demande ETD pour détection des joueurs et joueuses 2013 : **la 2^{ème} journée des championnats U13F et U14M fera l'objet d'un rassemblement de l'ensemble des matchs sur un lieu unique**. Il n'y aura donc pas de report possible et toute absence sera considérée comme un forfait :

- Championnat U13F : Samedi 04 octobre à Evron (lieu à confirmer)
- Championnat U14M : Dimanche 05 octobre à St Berthevin (lieu à confirmer)

Les modalités précises (notamment les horaires de match) seront définies et diffusées par la COC lors de l'établissement des championnats.

V) Etat des lieux des engagements

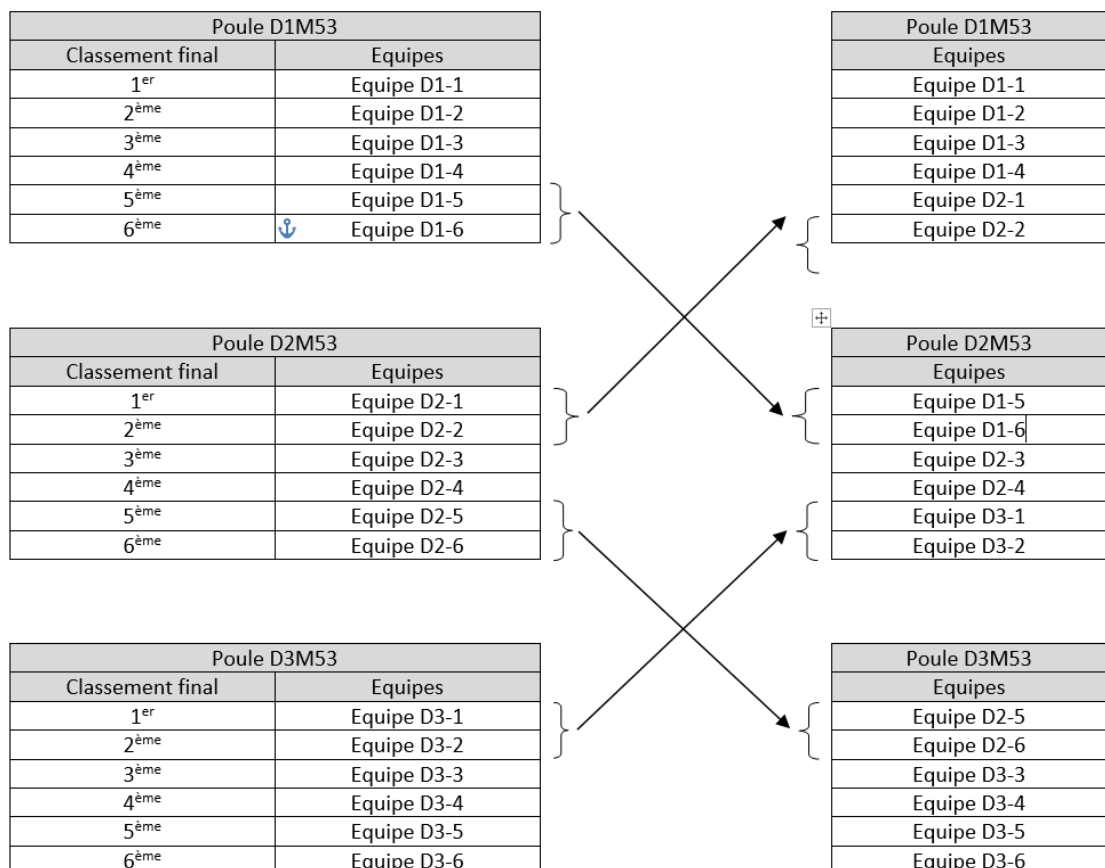
MASCULINS :

- Séniors Masculins : 18 équipes

Début du championnat : 20/21 septembre 2025

- 1^{ère} phase : 3 poules de niveau de 6 équipes en AR sur 10 dates.
- 2^{ème} phase : 3 poules de niveau de 6 en AR sur 10 dates sans conservation des résultats. Les 3 poules de la 2^{ème} phase seront constituées par les montées et descentes de 2 équipes par poules de 1^{ère} phase vers les divisions attenantes (cf schéma ci-dessous).

Rem : un club ne pouvant pas avoir 2 équipes dans un même niveau (hors le niveau le plus bas), si une montée vers un niveau supérieur est empêchée, il sera procédé à une descente de moins du niveau supérieur et la dite équipe sera maintenue dans sa poule actuelle.



Constitution des poules :

D1M53 Départementale	D2M53 Départementale	D3M53 Départementale
Union Sud Mayenne 3 St Berthevin 2 Evron 2 Ambrières 2 L'Huisserie1 Andouillé 1	Mayenne Pays de Loiron Ernée Bonchamp 1 Lassay les Châteaux L'Huisserie 2	Ent. Andouillé 2 / La Baconnière St Berthevin 3 Montsûrs 2 Bonchamp 2 Laval Pré en Pail

- [U19M :](#)

Début du championnat : 27/28 septembre 2025

Formule de championnat en 2 phases à définir

Accession au championnat régional de l'équipe classée à la 1^e place en fin de 1^e phase

- [U16M :](#)

Début du championnat : 27/28 septembre 2025

Formule de championnat en 2 phases à définir

Accession au championnat régional de l'équipe classée à la 1^e place en fin de 1^e phase

- [U14M :](#)

Début du championnat : 27/28 septembre 2025

Formule de championnat en 2 phases à définir

- [U12M :](#)

Début du championnat : 27/28 septembre 2025

Formule de championnat en 2 phases à définir

- [U10M :](#)

Début des tournois : 27/28 septembre 2025

10 ou 11 dates de tournois. 1 date pourrait être remplacée par le Label.

- [Minihand mixte :](#)

Début des tournois : 04/05 octobre 2025

10 ou 11 dates de tournois. 1 date pourrait être remplacée par le Label.

- [Loisirs mixte :](#)

Début des tournois : à instruire (octobre 2025)

FEMININES :

- [Séniors Féminines :](#)

Championnats territoriaux 1^{ère} et 2^{ème} division administrés par la Ligue

Début du championnat 1^{ère} division : 13/14 septembre 2025

Début du championnat 2^{ème} division : 20/21 septembre 2025

- [U20F :](#)

Championnat territorial administré par la Ligue

Début du championnat : date à instruire

- [U17F :](#)

Début du championnat : 27/28 septembre 2025

Formule de championnat en 2 phases à définir

Accession au championnat régional de l'équipe classée à la 1^e place en fin de 1^e phase

- [U15F :](#)

Début du championnat : 27/28 septembre 2025

Formule de championnat en 2 phases à définir

Accession au championnat régional des équipes classée à la 1^e et 2^e place en fin de 1^e phase

- [U13F :](#)

Début du championnat : 27/28 septembre 2025

Formule de championnat en 2 phases à définir

- [U11F :](#)

Début du championnat : 27/28 septembre 2025

Formule de championnat en 2 phases à définir

VI) Discipline

Exposé des dernières sanctions pour suivi de leur application

VII) CMCD

Suite non-respect de la CMCD Arbitrage pour la saison 2024-25, les clubs suivants sont sanctionnés de points de pénalité :

- Andouillé : -2 pts en D1M
- Pays de Loiron : -2 pts en D2M
- Lassay les Châteaux : -2 pts en D2M
- Ernée : -2 pts en D2M
- Bonchamp : - 2 pts en D2M
- St Pierre des Nids : -2 pts non applicables
- Montsûrs (M) et La Baconnière (F) : championnats administrés par la Ligue

VIII) Divers

- ① Pour rappel, les demandes de dérogation (surclassement) doivent désormais être réalisées via un formulaire web administré par la Ligue suivant le lien ci-dessous :

https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=cgZSITE4IUKHG45778Tfyp5-pDj90n5KsEuy_M9LI3FUNkNSS05ZUUZIWjJLUkNTUjFaQlk5S0xDUiQlQCN0PWcu&route=shorturl

- ② La mise en place de conventions ou ententes temporaires départementales doit être faite **avant la date limite des inscriptions** des catégories concernées.

➔ La liste des joueurs et encadrants doit être fournie une semaine avant le démarrage du championnat.

➔ La liste pourra être complétée dans l'année mais toujours en amont d'une journée de match. Le renseignement des listes dans Gest'Hand ne pourra désormais être fait que par les clubs.

Pour rappel :

- L'objet d'une convention entre clubs est de conduire un projet de niveau de jeu en agrégeant les effectifs des 2 (ou plus) clubs dans une même équipe 1.
- L'objet d'une entente entre clubs est simplement de permettre à 2 (ou plus) clubs ayant des effectifs insuffisants de monter une équipe commune.

③ Rappel :

Suite à l'évolution des règlements votés lors de l'AG 2023-24, la COC confirme que l'obligation de fournir une liste de 7 joueurs grillés si inscription de plusieurs équipes d'un club n'est maintenue que pour les catégories U14M, U15F, U16M, U17F et U19M

Cette liste doit être impérativement transmise avant la 1^e date de journée de championnat.

④ Réducteurs de buts :

Pour rappel, des réducteurs de but devront être mis en place cette saison pour les catégories allant jusqu'au U12M. Le Comité se propose de regrouper les demandes des clubs pour favoriser un achat commun. Un sondage sera envoyé aux clubs en ce sens.

Prochaine COC le 17 septembre 2025
à 19h30 au Comité